FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 23/09/2014	N° de révision : 12	Remplace la fiche du : 02/10/2013

NOM DU PRODUIT : **INOX SPRAY** ref. : RI-43

▪ ▪ ▪ ▪ 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise ▪ ▪ ▪ ▪

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : INOX SPRAY
Produit : Aérosol - Contenant net : 400 ml.
Ref. n° : I .X.118/2

1.2 Utilisation

Type de produit : Nettoyant pour l'inox.
Usage : Domestique / Professionnel. Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Producteur et distributeur responsable :

GROUP RIEM S.P.R.L.
Adresse : Chaussée de Charleroi 226 - B-5140 LIGNY (SOMBREFFE)
Téléphone : +(32) (0)71 81 34 34
Fax : +(32) (0)71 81 80 84
info@riem.be
http://www.riem.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons :
Bruxelles : Tél. : +(32) (0)70 245 245 (24h/24h)
http://www.poisoncentre.be

▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ 2. Identification des dangers ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪

2.1 Classification du mélange

Conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :	
Classe (catégorie) de danger	***Phrase(s) H***
Aérosol inflammable, Catégorie 1	H222, H229
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 3	H412

Conformément aux directives 67/548/CE, 99/45/CE et leurs adaptations :	
Danger	***Phrase(s) R***
Extrêmement inflammable, Dangereux pour l'environnement	R12, R52/53

2.2 Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme(s) :

Mention d'avertissement : DANGER

Mention(s) de danger : H222 / Aérosol extrêmement inflammable.
H229 / Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 / Provoque une irritation cutanée.
H412 / Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 23/09/2014	N° de révision : 12	Remplace la fiche du : 02/10/2013

NOM DU PRODUIT : **INOX SPRAY** ref. : RI-43

Conseil(s) de prudence : P102 / Tenir hors de portée des enfants.
P210 / Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 / Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 / Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 / Éviter de respirer les aérosols.
P271 / Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P410+412 / Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Conformément aux directives 67/548/CE, 99/45/CE et leurs adaptations :

Symbole(s) :

Extrêmement inflammable

Phrase(s) R : R12 / Extrêmement inflammable.
R52/53 / Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S02 / Conserver hors de la portée des enfants.
S16 / Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 / Ne pas respirer les vapeurs d'aérosols.
S51 / Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l´Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l´article 57 du REACH
Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3. Composition / informations sur les composants

Produit considéré comme dangereux, contient des composants dangereux.

Dénomination de la substance	Numéro CAS / Numéro EINECS / Index CE	Symboles	Phrases R
Emulgateur	68920-66-1 / ----- / -----	Xi	38
	Reach : 01-2119489407-26	GHS07	H315
Alcool éthoxylé 50	68131-40-8 / ----- / -----	Xi	R36/38
	Reach :polymère	GHS07	H315-319
Huile minérale	8042-47-5 / 232-455-8 / -----		
	Reach : 01-2119487078-27	GHS08	H304

N.A. = NON APPLICABLE - N.E. = NON ETABLI

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 23/09/2014	N° de révision : 12	Remplace la fiche du : 02/10/2013

NOM DU PRODUIT : **INOX SPRAY** ref. : RI-43

Ammoniaque	1336-21-6 / 215-647-6 / 007-001-01-2	C N	34-50
	Reach : 01-2119488876-14	GHS05-07	H314-335
Solvant hydrocarboné (aliphatique)	64742-49-0 / 921-024-6 / ---	F N Xn	11-38-51/53-65-67
	Reach : 01-2119475514-35	GHS02-07-08-09	H225-304-315-336-411
Butane	106-97-8 / 203-448-7 / 601-004-00-0	F+	12
		GHS02-04	H220
Propane	74-98-6 / 200-827-9 / 601-003-00-5	F+	12
		GHS02-04	H220

4. Premiers secours

Mode d'exposition dominant : Contact répété ou prolongé avec la peau.

4.1 Description des premiers secours

□ ***En cas d'inhalation***
En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l´air libre, le garder au chaud et au repos.
Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l´opportunité d´une surveillance et d´un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

□ ***En cas de contact avec les yeux***
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

□ ***En cas de contact avec la peau***
Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...
Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

□ ***En cas d'ingestion***
Ne rien faire absorber par la bouche.
En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.
Garder au repos. Ne pas faire vomir.
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets

□ ***En cas d'inhalation*** : Toux. Maux de tête.
□ ***En cas de contact avec la peau*** : Le contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.
□ ***En cas de contact avec les yeux*** : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rougeurs. Douleur.
□ ***En cas d'ingestion*** : Ingestion peu probable. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Extrêmement inflammable
Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 23/09/2014	N° de révision : 12	Remplace la fiche du : 02/10/2013

NOM DU PRODUIT : **INOX SPRAY** ref. : RI-43

5.1 Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés :
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.2 Dangers particuliers

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, peut se former :
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes :
A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas fumer.
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes :
Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l´environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 23/09/2014	N° de révision : 12	Remplace la fiche du : 02/10/2013

NOM DU PRODUIT : **INOX SPRAY** ref. : RI-43

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Enlever les vêtements contaminés et l´équipement de protection avant d´entrer dans une zone de restauration.
Prévention des incendies :
Manipuler dans des zones bien ventilées.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.
Ne pas fumer.
Equipements et procédures recommandés :
Pour la protection individuelle, voir la section 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Ne pas respirer les aérosols.
Eviter l'inhalation des vapeurs.
Equipements et procédures interdits :
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.
Ne jamais ouvrir ou percer les emballages par pression.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage

Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle
Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition	Critères
106-97-8	800 ppm	-	-	-	-

France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :
106-97-8	800	1900	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)
HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE (CAS: 64742-49-0)
Travailleurs :
Contact avec la peau : DNEL : 773 mg/kg/jour Inhalation : DNEL : 2035 mg/m³
Consommateurs :
Contact avec la peau : DNEL : 699 mg/kg/jour Inhalation : DNEL : 608 mg/m³

HUILE MINERALE BLANCHE (CAS: 8042-47-5)
Travailleurs :
Contact avec la peau : DNEL : 220 mg/kg/jour Inhalation : DNEL : 160 mg/m³
Consommateurs :
Contact avec la peau : DNEL : 92 mg/kg/jour Inhalation : DNEL : 35 mg/m³

8.2. Contrôles de l´exposition

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 23/09/2014	N° de révision : 12	Remplace la fiche du : 02/10/2013

NOM DU PRODUIT : **INOX SPRAY** ref. : RI-43

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

□ ***Protection respiratoire*** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149. Classe : FFP1.

□ ***Protection des mains*** : En cas de contact répété ou prolongé, utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Type de gants conseillés :
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)

□ ***Protection du corps*** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection appropriés.
Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

□ ***Protection des yeux*** : Eviter le contact avec les yeux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	:	Liquide. Aérosol.
Couleur	:	Blanc.
Odeur	:	Ammoniaque / Huile.
pH	:	10,5
Densité (gaz compris)	:	0,8625 (20°C)
Hydrosolubilité	:	Soluble

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :
- l'échauffement
- la chaleur
- le gel

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 23/09/2014	N° de révision : 12	Remplace la fiche du : 02/10/2013

NOM DU PRODUIT : **INOX SPRAY** ref. : RI-43

La décomposition thermique peut dégager : monoxyde et dioxyde de carbone (CO et CO_2).

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

11.1.1. Substances
Voir rubrique 3 «Informations sur les composants ».

12. Informations écologiques

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances
Voir rubrique 3 «Informations sur les composants ».

12.1.2. Mélange
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité
Voir rubrique 3 «Informations sur les composants ».

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux / nationaux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Etiquette(s) de danger : Extrêmement inflammable.

2.1

Transport terrestre □ ADR/RID : classe 2-5F - UN 1950
Transport par mer □ code IMO-IMDG : AEROSOLS UN 1950
Transport aérien □ ICAO/IATA : AEROSOLS UN 1950

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2
Les réglementations suivantes ont été prises en compte :
- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 23/09/2014	N° de révision : 12	Remplace la fiche du : 02/10/2013

NOM DU PRODUIT : **INOX SPRAY** ref. : RI-43

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par les règlements (UE) n° 618/2012 et 758/2013

Règlement Détergents 648/2004 :
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement(CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Non réalisé sur le mélange lui-même.

16. Autres informations

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Phrase(s) R reprises au point 3. :
R11 / Facilement inflammable.
R12 / Extrêmement inflammable.
R34 / Provoque des brûlures.
R38 / Irritant pour la peau
R36/38 / Irritant pour les yeux et la peau.
R50 / Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53 / Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 / Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 / L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) H reprises au point 3. :
H220 / Gaz extrêmement inflammable.
H225 / Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 / Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 / Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 / Provoque une irritation cutanée.
H319 / Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 / Peut irriter les voies respiratoires.
H336 / Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 / Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement 1907/2006/CEE et ses amendements de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.
Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.
Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fin du document